

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil a adopté, à la séance ordinaire du 20 avril 2026, le projet de règlement suivant :

Règlement numéro 440-26 modifiant le règlement de lotissement numéro 313-14 afin de modifier les normes minimales régissant les lots non desservi et partiellement desservi

Ce projet de règlement a pour but de modifier le règlement de lotissement numéro 313-14 afin de réduire la profondeur moyenne minimale requise pour permettre le lotissement de terrains non desservi ou partiellement desservi et de l'établir à 60 mètres.

En conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une séance de consultation est prévue le lundi 18 mai 2026 à compter de 19h15 au : 1525 chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent (QC) G0A 2J0. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 05 mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 05^e jour de mai 2026.

Vincent Rolland, directeur général et greffier